

Une expérience du chaos : destructions, spoliations et sauvetages d'archives, 1789-1945 [catalogue de l'exposition des Archives nationales, Paris, hôtel de Soubise, 17 mai-18 septembre 2017], Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, 162 p.

Philippe Nivet



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/insitu/15614>
ISSN : 1630-7305

Éditeur

Ministère de la culture

Référence électronique

Philippe Nivet, « *Une expérience du chaos : destructions, spoliations et sauvetages d'archives, 1789-1945* [catalogue de l'exposition des Archives nationales, Paris, hôtel de Soubise, 17 mai-18 septembre 2017], Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, 162 p. », *In Situ* [En ligne], 33 | 2017, mis en ligne le 06 novembre 2017, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/15614>

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.



In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Une expérience du chaos : destructions, spoliations et sauvetages d'archives, 1789-1945 [catalogue de l'exposition des Archives nationales, Paris, hôtel de Soubise, 17 mai-18 septembre 2017], Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, 162 p.

Philippe Nivet

- 1 Les conflits les plus contemporains, ceux qui se déroulent au Mali, en Syrie ou en Irak en particulier, attirent de nouveau l'attention de l'opinion publique sur l'impact des guerres, civiles comme interétatiques, sur le patrimoine artistique. Cet impact est séculaire – rappelons par exemple l'iconoclasme au temps des guerres de Religion. De ce sujet, les historiens et les historiens d'art se sont emparés depuis plusieurs années et y ont consacré colloques, monographies et expositions, – citons simplement, en 2016, l'exposition « 1914-1918. Le patrimoine s'en va-t-en guerre » à la Cité de l'architecture et du patrimoine et, en 2017, l'exposition « 21 rue La Boétie » qui, au musée Maillol, a rappelé le sort, pendant la Seconde Guerre mondiale, des tableaux appartenant au marchand d'art Paul Rosenberg et, plus largement, la spoliation des collections juives par les nazis.
- 2 L'exposition « Une expérience du chaos : destructions, spoliations et sauvetages d'archives », présentée aux Archives nationales (hôtel de Soubise) du 17 mai au 18 septembre 2017 et le riche catalogue l'accompagnant s'insèrent dans les études sur le patrimoine en guerre, comme en témoigne son abondante bibliographie, mais elle fait un

focus sur un patrimoine particulier : les archives. Leur sort pendant les conflits avait été jusque-là peu étudié, sinon dans quelques actes de colloques (par exemple *Guerre et patrimoine artistique à l'époque contemporaine*, Amiens, Encrage, 2013) ou articles de revues. Pourtant, à l'instar du patrimoine artistique, le patrimoine écrit a été touché par les conflits. Ce n'est sans doute pas un hasard si le commissaire scientifique de l'exposition, Gilles Désiré dit Gosset, actuel directeur de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, avait été auparavant directeur des archives départementales de la Manche, détruites par le bombardement de Saint-Lô en 1944. Il s'est entouré d'une équipe solide, constituée d'Isabelle Chave, adjointe au chef du département du Pilotage de la recherche et de la Politique scientifique au ministère de la Culture, ancienne directrice des archives départementales des Vosges, qui a consacré plusieurs articles au sort de ce service dans les conflits contemporains, de Sophie Cœuré, professeur d'histoire contemporaine à l'université Paris-Diderot, spécialiste des « archives de Moscou » (notamment par son livre *La Mémoire spoliée*, Payot, 2007), et de Yann Potin, chargé d'études documentaires au département de l'Éducation, de la Culture et des Affaires sociales aux Archives nationales et maître de conférences associé en histoire du droit.

- 3 Ce catalogue d'exposition est donc une première synthèse sur les opérations de destructions, de saisies et de sauvetages d'archives, de la Révolution française aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale.

Figure 1



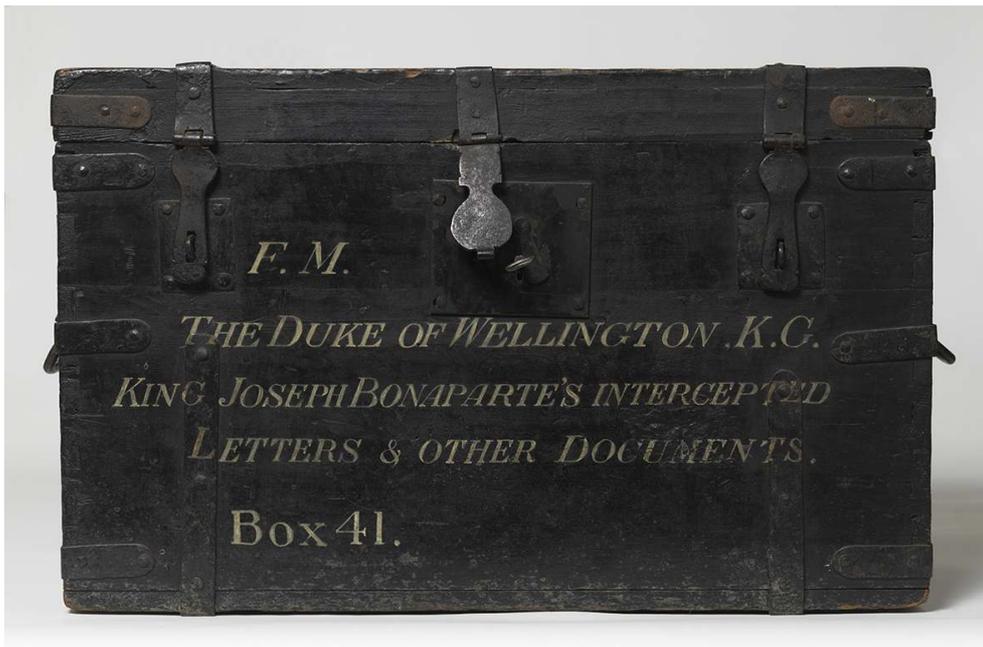
Constitution du 3 septembre 1791, brisée le 5 mai 1793. Exemplaire sur parchemin recouvert de plats de cuivre. Arch. nat., coll. Musée Histoire de France, AE/1/9/2.

© Archives nationales (France).

- 4 L'ouvrage, qui suit un plan chronologique, est divisé en cinq parties.

- 5 La première, intitulée *De l'Ancien Régime des titres à l'ordre nouveau des « archives »*, aborde la période révolutionnaire, de 1789 à 1800. Elle pose la question des logiques de destruction et de conservation. Symboles de l'Ancien Régime, les archives de la noblesse, titres de propriété et titres généalogiques, sont les cibles des destructions révolutionnaires, en particulier des violences populaires, quand, à partir de l'été 1789, sont brûlés ou pillés des châteaux. Dans ce sens, elles s'inséreraient dans ce que l'abbé Grégoire a appelé le « vandalisme », même si, le catalogue le rappelle, l'abbé Grégoire a peu parlé des archives. Mais tout de suite apparaît aussi une volonté de conserver des archives comme preuves, comme l'exprime l'un des protagonistes de la prise de la Bastille, Jean Dusaulx : « Ah ! Messieurs, sauvons les papiers. On dit que les papiers de la Bastille sont au pillage ; hâtons-nous de recueillir les restes de ces vieux titres d'un despotisme intolérable, afin d'en inspirer l'horreur à nos derniers neveux ». L'époque est donc au triage des fonds d'Ancien Régime pour faire le partage entre les pièces utiles, qui conservent une valeur juridique dans l'ordre nouveau, et les pièces considérées comme inutiles. Tandis que sont créées, en 1790, les Archives nationales pour être « le dépôt de tous les actes qui établissent la Constitution du Royaume, son droit public, ses lois et sa distribution en départements », il est envisagé « de réunir dans un seul et même dépôt les actes relatifs à l'état ancien de la monarchie, ainsi que les actes émanés des Cours et autres établissements qui seront supprimés de manière que tous lesdits actes puissent être sûrement conservés comme monuments historiques ». Si on ajoute l'amorce d'un marché du papier, voire d'un marché des autographes, « la destruction, sans recyclage, ni sauvegarde indirecte possible, par brûlement notamment, constitue donc l'exception » conclut Yann Potin (p. 24).

Figure 2



Caisse contenant une partie des archives saisies par le futur vainqueur de Waterloo, au cours de la fuite de Joseph Bonaparte, roi d'Espagne, à l'issue de la bataille de Vittoria. Considérés comme trophée de guerre personnel par Wellington, ces papiers furent annotés par lui jusqu'à sa mort en 1852. Un accord financier entre la France et l'Angleterre les fit rejoindre, à Paris, le lieu de conservation des archives de la famille Bonaparte (381AP). Arch. nat., coll. Musée Histoire de France (achat, 1977).

© Archives nationales (France).

- 6 La deuxième partie, intitulée *D'un Empire l'autre : saisir les papiers, prendre le pouvoir* couvre la période 1800-1870. Alors que sont constituées des « archives impériales », rassemblant dans un seul service tout ce qui peut être utile à un gouvernement centralisé, comme les arrêtés des consuls et les décrets impériaux, les « Archives de l'Empire », dirigées par Pierre-Claude-François Daunou, s'enrichissent, comme le Louvre, de saisies venues d'Italie – Daunou se déplace lui-même à Rome pour négocier le transfert de la plus grande partie de l'Archivio segreto vaticano mais aussi d'une partie des archives civiles de Rome –, d'Espagne, de Vienne et des États allemands (le catalogue reproduit le *Manuscrit dit de la roue de la Fortune*, saisi à Trêves). Si le choix a été fait, en 1808, d'abriter les Archives de l'Empire à l'hôtel de Soubise, il est envisagé, devant cette masse documentaire à conserver (ce qui vient de Rome, par exemple, représente 12 000 caisses), de créer un palais des Archives impériales sur les bords de la Seine. Le 15 août 1812, une cérémonie solennelle marque le début de sa construction mais la chute de l'Empire fait avorter le projet et les Archives nationales restent à l'hôtel de Soubise. Après la chute de Napoléon, vient le temps des restitutions d'archives aux pays d'Europe ; le rétablissement de la monarchie permet aux émigrés de récupérer une grande part des archives saisies sous la Révolution. La révolution de 1848 voit de nouvelles destructions d'archives, aux Tuileries comme au ministère des Affaires étrangères, puis le versement au palais Soubise des papiers du cabinet du roi et des archives du pouvoir exécutif depuis 1790. « Les Archives nationales affirment avec la révolution de 1848 la conquête d'une nouvelle fonction, sur la base décisive de la préemption juridique et administrative : elles sont désormais perçues comme le lieu privilégié de dépôt de ce qui sera, un jour seulement, des documents pour l'histoire », note Yann Potin (p. 57).
- 7 La troisième partie est intitulée, d'une manière un peu provocatrice, *La Commune de Paris, une catastrophe salutaire ?* Si le palais Soubise est protégé par le communard Debock, en revanche disparaissent en quelques jours, dans les incendies de la Semaine sanglante qui clôt la Commune, tous les papiers anciens du Conseil d'État, de la Cour des comptes, d'une grande partie de la préfecture de Police et du ministère des Finances, ainsi que ceux de l'Hôtel de Ville et des archives du département de la Seine : Paris n'a plus d'état civil. Parmi les dommages collatéraux, le catalogue de l'exposition signale la destruction des papiers de Prosper Mérimée, résidant rue de Bellechasse, dont l'appartement est victime du feu du palais d'Orsay. La reconstitution de l'état civil est lancée par une loi du 12 février 1872, tandis que, pour prévenir de telles pertes d'archives, une circulaire du ministère de l'Intérieur du 18 mars 1877 crée le livret de famille comme « troisième dépôt des actes de l'état civil ». La catastrophe des destructions de 1871 fait prendre conscience de la nécessité de mettre en place une procédure de « versement » et de contrôler la plus régulière possible des archives d'intérêt historique.

Figure 3



Fiches communales dressées par Georges Besnier, archiviste du Pas-de-Calais, en application des circulaires des 28 novembre 1918 et 6 mai 1919 de la direction des Archives de France, sur les pertes subies par les archives départementales et communales pendant la guerre 1914-1918. Arch. nat., AB/XXXI/70.

© Archives nationales (France).

- 8 La quatrième partie, *Face à une nouvelle Allemagne (1870-1930)*, englobe le conflit franco-prussien de 1870-1871, la Première Guerre mondiale et l'occupation de la Rhénanie. La guerre de 1870-1871 provoque destructions (par exemple celle des archives conservées au Temple-Neuf de Strasbourg, bombardé dans la nuit du 24 au 25 août 1870) et transferts à l'Allemagne d'archives relatives aux territoires alsaciens et lorrains annexés. La Première Guerre mondiale a de nombreuses conséquences sur les archives dès 1914 : désorganisation des services à la suite de la mobilisation des personnels, nécessité de mettre à l'abri, par exemple dans les caves de l'hôtel de Soubise, les documents jugés les plus précieux, destruction de documents dans les zones envahies par les Allemands (seul le département des Ardennes est en fait totalement occupé, des parties du Nord et de l'Aisne restent libres, contrairement à ce qui est écrit p. 81 et p. 100). Comme pour les œuvres d'art (de très belles photographies issues des fonds de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine montrent comment elles furent protégées), des mesures de protection des archives sont prises en 1917-1918. Elles accompagnent les grands mouvements de la guerre, tels le repli sur la ligne Hindenburg en 1917 et l'offensive allemande de mars 1918 qui finit par menacer la capitale : sauvegarde des archives locales de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme et du Pas-de-Calais libérées par le repli allemand ; évacuations massives, de mars à août 1918, des dépôts menacés vers les centres de l'arrière ; évacuation d'une partie des Archives nationales vers Bordeaux et Toulouse. Tout cela ne fut pas totalement efficace. Le cas de Montdidier (p. 93) met en lumière

l'effet dévastateur de l'offensive de 1918 en Picardie. L'après-guerre est marqué par la réintégration des archives évacuées, le diagnostic des pertes (en 1920, le bilan était de 2 648 dépôts communaux touchés en tout ou en partie, dont 23,8 % ayant perdu intégralement leurs archives) et l'évaluation de leur montant dans la perspective des réparations au titre des dommages de guerre. Sont aussi lancées les entreprises de reconstitution, notamment de l'état civil. Parallèlement, des archives sont récupérées en Allemagne, notamment celles concernant l'Alsace-Lorraine, et l'occupation de la Rhénanie favorise le travail sur les archives françaises produites sous la Révolution et l'Empire sur ce même territoire et conservées depuis lors en Allemagne. L'entre-deux-guerres est également marqué par une collecte d'archives pour documenter « la Grande Guerre », – c'est par exemple l'amorce de l'actuelle Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC, Nanterre).

Figure 4



Appareil « Cycloventil », ateliers Schneider & Poëلمان, 1939, métal, cuir, caoutchouc, fibres de tissu, peinture, installé dans l'une des caves de l'hôtel de Soubise, transformée en abri contre les gaz toxiques selon les plans de sécurisation du personnel et des fonds des Archives nationales élaborés par l'architecte en chef Paul Tournon (1881-1964). Arch. nat., coll. Musée Histoire de France.

© Archives nationales (France).

- 9 Comme pour les œuvres d'art, on chercha à tirer des leçons de la Première Guerre mondiale en matière de protection des archives pour élaborer, dans les années 1930, de nouveaux plans de sauvegarde. Cette question est abordée au début de la cinquième partie : *Occupations et spoliations pendant la Seconde Guerre mondiale*. Après le déclenchement du conflit, des papiers provenant des Archives nationales et des Archives diplomatiques sont envoyés dans des lieux jugés sûrs, en Touraine et en Haute-Loire par exemple. Des dépôts de province sont également évacués : une photographie (p. 130) montre l'évacuation de documents des archives du Nord. Ces mesures ne suffisent pas à

sauver des documents emblématiques. L'étude revient (p. 128) sur l'original du traité de Versailles, qui avait été évacué en Indre-et-Loire en 1939. En juin 1940, le *Sonderkommando* du ministère des Affaires étrangères allemand s'en empare et l'envoie par avion spécial à Hitler : il fut sans doute détruit dans les combats de mai 1945. La panique provoquée par l'invasion allemande conduit à la destruction par le feu de plus de 2 000 cartons d'archives le 16 mai 1940 dans les jardins du Quai d'Orsay. Le catalogue en revanche fait l'impasse sur l'action du préfet de police Roger Langeron, qui utilisa des péniches pour assurer le départ des archives confidentielles des Renseignements généraux : il a relaté cet épisode dans son livre de souvenirs *Paris juin 40* (Flammarion, 1946, p. 57 notamment). Les combats de 1940 provoquent également la destruction de centres d'archives, comme les archives départementales du Loiret à Orléans (très belle photographie du couvent des Minimes détruit, p. 139-140). Après l'armistice, les Allemands mettent en place, parallèlement au *Kunstschutz* qui a été étudié par Christina Kott, l'*Archivschutz*, censé avoir pour mission de protéger les archives. Mais les occupants identifient également dans les archives françaises des documents que l'Allemagne pourrait revendiquer, notamment pour servir à ses théories impériales et raciales. Des archives, saisies notamment par le *Reichssicherheitshauptamt* et l'*Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg*, sont envoyées en Allemagne, comme des fichiers et des dossiers de la Sûreté nationale au ministère de l'Intérieur : elles se retrouveront ensuite dans les fameuses « archives de Moscou », fonds resté secret durant toute la guerre froide et restitué aux Archives nationales à la fin du XX^e siècle. Les bombardements de 1944 provoquent de nouvelles destructions d'archives, en particulier celles de la Manche : 85 000 documents partent en fumée à Saint-Lô. Après la guerre, alors que s'active la Commission de récupération artistique, les archivistes s'emploient à reconstituer les collections détruites et à « prendre possession en vue de la justice immédiate du plus grand nombre possible de documents provenant des services de l'armée d'Occupation, de ceux du gouvernement français et de ceux des agents français de l'ennemi ». Les archivistes de l'après-guerre élaborent des plans de protection en cas de guerre, organisent la sauvegarde par de vastes entreprises de microfichage et s'impliquent au sein du Conseil international des archives, fondé en 1948.

Figure 5

